

FORMATION COOPÉRATIVES AGRICOLES



COMPTE PÉNIBILITÉ

METTRE EN ŒUVRE LE C3P DANS
LES COOPÉRATIVES RELEVANT DE LA
CONVENTION «V BRANCHES»

OBJECTIFS

- > Comprendre les fondamentaux du C3P
- > Identifier les obligations de l'employeur
- > Évaluer vos postes de travail en coopérative

PUBLIC

- > Directeurs de coopératives
- > Responsables RH
- > Responsables santé/sécurité

INTERVENANTS

Laurence BAILLIF, Consultant en gestion des risques, Cabinet ADVALEA

Jean-Philippe OLLIVIER,
Consultant en risques professionnels,
Services Coop de France

DATE ET LIEU

31 mars 2017 à Paris 11ème
6 avril 2017 à Toulouse

PRIX

530 € HT + Frais de déjeuner

